

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -03 - 03

Séance du 12 mars 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 24

Représentés : 6

Absents excusés : 3

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

REGION SUD PROVENCE-
ALPES-COTE D'AZUR

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE, SAOUT,
VALENTIN.

DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE
DU FONDS REGIONAL
D'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
(FRAT) 2019

Etaient représentés :
Adjoint : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur Jean-
Pierre LE VAN DA)

CREATION
D'UNE AIRE MULTISPORTS
QUARTIER DE LA MIOLANE

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Stéphanie LEITE
(procuration à Madame Elisabeth LALESART), Lydie TOCHE
SOULÉ (procuration à Olivia MOTUS-JAQUIER), Isabelle VIDAL
(procuration à Monsieur le Maire). Monsieur Yannick GUEGUEN
(procuration à Monsieur Louis FERRARA).

Etaient absents excusés :
Conseillers Municipaux : Madame Amandine CIDALE, Messieurs
Jean-Luc BERNARD et Claude GIULIANO.

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20190312-DEL20190303-DE
Date de télétransmission : 14/03/2019
Date de réception préfecture : 14/03/2019

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, la Région propose aux communes un nouveau dispositif d'accompagnement de leurs projets de développement local. C'est l'objet du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT)

Le FRAT permet la mise en cohérence des principaux secteurs d'intervention en faveur des communes. Il offre donc une meilleure lisibilité à la politique régionale d'aménagement du territoire.

Il s'adresse à toutes les communes du territoire régional. L'opération subventionnée dans le cadre du FRAT doit donc être réalisée en maîtrise d'ouvrage communale.

Il permet de mobiliser une subvention par an et par Commune.

Le Quartier nouveau de la Miolane, aménagé dans le cadre d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (2014-2018) est désormais entièrement équipé. Cette opération a consisté en l'aménagement du secteur, tant en termes de voirie que de réseaux divers (eau, assainissement, rétentions d'eau pluviales, gaz, électricité, éclairage public, télécommunication...), pour répondre aux besoins des futurs habitants du secteur.

Environ 500 logements ont pu ainsi être créés grâce à cette opération exemplaire de mixité sociale, comprenant 45% de logements sociaux, mais également des logements intermédiaires en accession aidée. Ces logements sont désormais majoritairement livrés.

Afin d'offrir des équipements sportifs complémentaires aux habitants du quartier de la Miolane, le présent projet a pour objet la création d'une aire multisports située en plein cœur de ce quartier nouveau.

L'aménagement de cet équipement sous la forme d'une aire multisports a été retenu afin de favoriser des usages partagés du site en offrant une diversité d'activités simultanément (athlétisme, saut en longueur, saut en hauteur, volley-ball, basket-ball et football à 5).

En outre cela renforce les aménagements réalisés récemment et destinés spécifiquement au Quartier de la Miolane.

En effet, la Commune a déjà réalisé en 2018, une aire de fitness dans ce nouveau quartier comprenant 6 modules conçus pour permettre la pratique d'exercices cardiovasculaires, de musculation, de tonification, d'équilibre, de coordination et de souplesse.

Le projet consiste à créer une aire multisports comprenant :

- Une piste d'athlétisme (4 couloirs)
- Une piste de saut en longueur
- Une aire de saut en hauteur
- 3 aires d'activités sportives (volley-ball, basket-ball et football à 5)

Il comportera :

- Les travaux préparatoires, la dépose d'équipements sportifs existants
- Les terrassements et la préparation des sols
- La mise en œuvre de revêtement en enrobés
- La fourniture et la pose de pelouse synthétique
- La mise en œuvre d'un revêtement en résine de type tartan
- La fourniture et la pose clôture et de filets pare-ballons
- Le déplacement et le renforcement de l'éclairage existant
- La mise en accessibilité du site au PMR
- La fourniture et pose de structure et d'équipements sportifs

Le montant total estimatif concernant les travaux et la pose des équipements s'élève à 700 000 euros HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (plafond FRAT)	200 000,00 €
Etat / DSIL / DETR (40 %)	280 000,00 €
Autofinancement	220 000,00 €
Total HT	700 000,00 €
T.V.A 20 %	140 000,00 €
Total TTC	840 000,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de **200 000 €** auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du FRAT dans le cadre de l'aide à l'aménagement d'espaces publics.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte l'opération ayant pour objet la création d'une aire multisports

Approuve le plan prévisionnel ci-dessus visé,

Décide de solliciter une subvention de **200 000 €** auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur au titre du FRAT dans le cadre de l'aide à l'aménagement d'espaces publics.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY